



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question au Gouvernement n° 1484

Texte de la question

SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

M. le président. La parole est à *M. Alain Suguenot*.

M. Alain Suguenot. Monsieur le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, cette année, une fois encore, un certain nombre de nos jeunes ne partiront pas en vacances d'été. Au-delà de l'injustice sociale qu'elle constitue, cette situation est souvent à l'origine de troubles et d'incidents dans nos banlieues, et même dans nos villes moyennes. Or, comme vous le savez, les personnes âgées sont souvent confrontées l'été à l'isolement, comme nous l'ont rappelé la canicule de l'été dernier et ses conséquences dramatiques.

Vous avez lancé récemment l'idée que les jeunes devraient pouvoir s'occuper des personnes âgées, et il est vrai qu'ils apprendraient beaucoup auprès d'elles. Pouvez-vous nous indiquer quelles mesures concrètes pourraient être prises dès cet été pour conforter le lien social et intergénérationnel, afin que les plus jeunes aussi bien que nos aînés puissent, pendant cette période de vacances, bénéficier d'expérimentations nouvelles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Plusieurs députés du groupe socialiste. *Lamour, toujours Lamour !*

M. Jean-François Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Vous avez raison, monsieur le député, d'insister sur le rôle que peut jouer notre jeunesse en matière de solidarité et d'engagement. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, dont j'ai la charge, permet précisément de telles synergies. Dès mon arrivée à la tête du ministère, j'ai mis ce dynamisme au service d'un dispositif de solidarité. Au moment où, comme vous l'avez rappelé, près d'un tiers de nos jeunes ne peut pas partir en vacances, ce projet prévoit que les établissements du ministère, notamment les CREPS, les écoles et les deux instituts, l'INJEP et l'INSEP, accueilleront près de 6 000 jeunes, âgés de onze à dix-sept ans, qui y bénéficieront, pendant deux à cinq jours, d'animations culturelles, scientifiques et sportives. Ils y trouveront un hébergement et des loisirs de qualité, qui leur font souvent défaut pendant cette période estivale.

Nous voulons d'autre part - c'est le deuxième volet de ce dispositif de solidarité - reconnaître l'engagement des jeunes : je pense par exemple à ceux qui font en sorte d'assurer le transport des personnes âgées durant l'été, ou ceux qui, en Corse, organisent des concerts pour des enfants hospitalisés, ou à ceux encore qui, en Mayenne, ont créé un jardin intergénérationnel. Nous allons valoriser cet engagement au travers d'une promotion locale, ou en leur permettant de venir présenter leurs initiatives dans les CREPS et les établissements relevant du ministère. Il faut en effet reconnaître les efforts des jeunes qui s'engagent, qui prennent des initiatives, afin qu'ils servent d'exemple aux autres jeunes.

Ce projet bénéficie de tout le soutien de M. Léon Bertrand, ministre délégué au tourisme, puisqu'il sera en partie financé par l'agence nationale pour les chèques vacances. Je peux vous assurer que nous ferons en sorte, non seulement d'assurer la pérennité de ce dispositif, que nous lançons cette année, mais de le renforcer d'année en année. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1484

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 juin 2004